



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE VAUCLUSE

N° 043– AOUT 2019

PUBLICATION : 07 AOUT 2019

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE VAUCLUSE**

**AOUT 2019
N° 043**

PUBLICATION LE 07 AOUT 2019

DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté du 07 août 2019 donnant délégation de signature à M. le colonel Jean-Christophe LE NEINDRE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, pour procéder à l'immobilisation provisoire des véhicules ou à la mise en fourrière, à la suite d'une infraction grave



PREFET DE VAUCLUSE

Préfecture de Vaucluse

Direction des moyens et des politiques
publiques
Service de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Affaire suivie par Sylvie Reynier
Tel : 04 88 17 83 17
courriel : sylvie.reynier@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ

du 07 AOÛT 2019

donnant délégation de signature
à M. le colonel Jean-Christophe LE NEINDRE,
commandant le groupement de gendarmerie départementale de
Vaucluse, pour procéder à l'immobilisation provisoire des véhicules
ou à la mise en fourrière, à la suite d'une infraction grave.

LE PREFET DE VAUCLUSE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la route et notamment son article L.325-1-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les
départements ;

VU le décret du 9 mai 2018 publié au Journal officiel du 10 mai 2018 portant
nomination de M. Bertrand GAUME, en qualité de préfet de Vaucluse ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration du 28 mars 2011 ;

VU l'ordre de mutation n° 5839 du 23 janvier 2019 nommant M. le colonel Jean-
Christophe LE NEINDRE, en qualité de commandant de groupement de
gendarmerie départementale de Vaucluse, à compter du 01 août 2019 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe LE NEINDRE, colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et de mise en fourrière à titre provisoire des véhicules susceptibles de confiscation (art. L.325-1-2 du Code de la route).

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Christophe LE NEINDRE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, cette délégation de signature sera exercée par le lieutenant-colonel Hubert MÉRIAUX, commandant en second du GGD-84, ou le lieutenant-colonel Patrice GANZIN, officier adjoint commandement, ou le chef d'escadron Sylvain DORR, officier adjoint police judiciaire du GGD-84, ou le lieutenant-colonel Christophe BAILET, officier adjoint renseignement, ou le capitaine Serge REBOUL, commandant le CORG AVIGNON ou le capitaine Jean-Pierre AYASSA, commandant l'escadron départemental de sécurité routière de Vaucluse, ou le capitaine Jean-Bernard OUDIN, commandant en second de l'escadron départemental de sécurité routière de Vaucluse, ou le lieutenant Frédéric BOETS, commandant la brigade départementale de renseignements et d'informations judiciaires de Vaucluse.

ARTICLE 2 : Un compte-rendu trimestriel sera adressé par le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, au directeur de cabinet du préfet de Vaucluse.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Vaucluse et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Fait à Avignon, le 07 AOUT 2019

Pour le préfet,
le secrétaire général,

Thierry DEMARET

CERTIFIE CONFORME

*

*

*

Avignon, le 07 août 2019

**Pour le préfet,
et par délégation
Le secrétaire général**



Thierry DEMARET